



Démarche : ACI - Aide à la connexion Internet

Organisme : DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE (DGEN)

Identité du demandeur

Email

Etablissement
Numéro TAHITI

Dénomination

Forme juridique

Formulaire

? Objectif du dispositif

La présente démarche en ligne permet de déposer une demande d'aide financière au titre du dispositif d'Aide à la Connexion Internet (ACI).

L'ACI a pour objectif de favoriser le raccordement des entreprises polynésiennes à Internet, en soutenant les dépenses liées à l'installation de la connexion et, sous conditions, à l'acquisition de matériel informatique.

Le dispositif est mis en œuvre par la Direction générale de l'économie numérique (DGEN).

? Nature et modalités de l'aide

L'ACI est accordée sous forme de cofinancement, dans la limite des plafonds réglementaires et des crédits disponibles.

1?? Dépenses éligibles – Connexion Internet

Sont éligibles :

les frais de raccordement au réseau d'un opérateur de télécommunications ;

les frais d'installation ;

l'achat des équipements nécessaires à la connexion Internet ;

les frais de mise en service.

Plafonds de l'aide :

300 000 F CFP TTC maximum, dans la limite de 70 % des dépenses éligibles, pour les bénéficiaires dont le chiffre d'affaires annuel est \leq 20 millions F CFP ;

200 000 F CFP TTC maximum, dans la limite de 70 % des dépenses éligibles, pour les bénéficiaires dont le chiffre d'affaires annuel est $>$ 20 millions F CFP.

2?? Dépenses éligibles – Matériel informatique

Sont éligibles :

un ordinateur ;

des imprimantes multifonctions (jet d'encre ou laser) ;

des périphériques informatiques (écran, clavier, souris).

Conditions spécifiques :

aide plafonnée à 150 000 F CFP TTC ;

prix unitaire de chaque équipement inférieur à 50 000 F CFP TTC ;

réservée aux bénéficiaires dont le chiffre d'affaires annuel est \leq 20 millions F CFP ;

indissociable d'une demande d'aide à la connexion Internet.

? Dépenses non éligibles

?? Les dépenses engagées avant le dépôt de la demande ne sont pas éligibles au dispositif, conformément à la réglementation en vigueur.

?? Règles d'attribution et obligations

ACI - Aide à la connexion Internet

L'aide ne peut être accordée qu'une seule fois par bénéficiaire sur une période de 3 ans.

Les bénéficiaires doivent justifier des dépenses engagées dans un délai de 6 mois à compter de la publication de l'arrêté d'attribution.

Les pièces justificatives doivent être établies au nom du demandeur (personne physique ou morale).

?? Cadre réglementaire

Le dispositif est régi par :

la délibération n° 2016-97 APF du 13 octobre 2016, modifiée ;

la loi du Pays n° 2020-28 du 17 septembre 2020 ;

l'arrêté n° 1635 CM du 27 octobre 2016, modifié par l'arrêté n° 1621 CM du 20 octobre 2020 .

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Attention : les questions suivantes permettent de vérifier votre éligibilité au dispositif.

Toute réponse négative à l'une de ces questions entraîne la non-éligibilité de la demande, conformément à la réglementation en vigueur encadrant le dispositif.

Mauruuru roa

ÉLIGIBILITÉ DU DEMANDEUR

Attention : les questions suivantes permettent de vérifier votre éligibilité au dispositif.

Toute réponse négative à l'une de ces questions entraîne la non-éligibilité de la demande, conformément à la réglementation en vigueur encadrant le dispositif.

Mauruuru roa

Le demandeur exerce-t-il son activité en Polynésie française ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Le demandeur est-il à jour de ses obligations fiscales ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Le demandeur est-il à jour de ses obligations sociales (CPS) ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Avez-vous déjà bénéficié de l'aide ACI au cours des 3 dernières années ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

ÉLIGIBILITÉ DU PROJET

Le projet concerne-t-il des installations nécessaires au raccordement à Internet ou à l'acquisition d'équipements informatiques ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

ACI - Aide à la connexion Internet

Le projet concerne-t-il des équipements informatiques nécessaires à la connexion Internet ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Le projet s'inscrit-il dans le cadre de l'activité professionnelle du demandeur ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

ÉLIGIBILITÉ FINANCIERE

Le chiffre d'affaires annuel du demandeur est-il déterminé et justifié ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Les dépenses prévues respectent-elles cette distinction d'éligibilité selon le chiffre d'affaires ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Aucune dépense éligible a été engagée avant le dépôt de la demande ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

CONDITIONS RELATIVE A L'AIDE

La demande d'aide est-elle déposée avant la réalisation des dépenses éligibles ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Le bénéficiaire s'engage-t-il à respecter les obligations de justification après attribution ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

PRESENTATION DU DEMANDEUR

Personne physique ou morale

Statut de la personne

Personne physique ou morale

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Personne physique

ACI - Aide à la connexion Internet

Nom de l'entreprise

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Bilans et Comptes de résultat des 3 derniers exercices clos (sauf nouvelle entreprise)

Veuillez fournir les bilans et comptes de résultat des trois derniers exercices comptables clos.
Cette pièce n'est pas exigée pour les entreprises nouvellement créées.

Prénom et nom du représentant légal

Prénom et nom du chef d'entreprise, de la personne autorisée à signer toute demande.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Statuts datés, signés et enregistrés

Merci de joindre les statuts à jour, datés, signés et dûment enregistrés.

Téléphone mobile

Téléphone mobile du chef d'entreprise

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Pièce d'identité

Joindre une copie de la pièce d'identité du chef d'entreprise (carte d'identité ou passeport)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Extrait K-bis

Joindre ici une copie de votre inscription au registre du commerce (K-Bis).
Votre extrait de K-Bis doit avoir moins de 3 mois. Si cela n'est pas le cas, votre dossier ne sera pas éligible.

> Comment obtenir un K-bis ? Rendez-vous dans les bureaux du teneur de Registre situés dans le bâtiment annexe de la DGAE à Fare Ute, du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Numéro de TAHITI

Joindre une attestation de l'ISPF.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Attestation de régularité sociale (CPS)

Joindre ici une attestation précisant que votre organisme est en situation régulière au regard de ses obligations sociales.
Cette attestation est délivrée par la CPS (Caisse de prévoyance sociale)
En cas de non régularité, vous avez obligation de régulariser votre situation sous peine de voir votre demande refusée.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Attestation de régularité fiscale (DICP)

Joindre ici une attestation indiquant que votre organisme est en situation régulière au regard de ses obligations fiscales.
Cette attestation est délivrée par la DICP (Direction des impôts et des contributions publiques)
En cas de non régularité, vous avez obligation de régulariser votre situation sous peine de voir votre demande refusée.

ACI - Aide à la connexion Internet

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Attestation de régularité auprès de la Paierie (DGFIP)

Joindre ici une attestation de régularité en matière d'impôts directs territoriaux. Cette attestation est délivrée par la Direction générale des finances publiques (DGFIP), et doit être libellée au nom de votre entreprise.

L'attestation doit être de l'année civile en cours.

Contact : t161006@dgifp.finances.gouv.fr ou +689 40 46 70 00

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Relevé d'identité bancaire (RIB)

Joindre ici un relevé d'identité bancaire (RIB) au nom de votre organisme.

Les RIB Revolut, Wise et Deblock ne sont pas éligibles.

Enregistrer le brouillon pour vous assurer que les pièces jointes sont bien envoyées.

BUDGET PREVISIONNEL

Joindre ici un relevé d'identité bancaire (RIB) au nom de votre organisme.

Les RIB Revolut, Wise et Deblock ne sont pas éligibles.

Enregistrer le brouillon pour vous assurer que les pièces jointes sont bien envoyées.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Budget prévisionnel détaillé du projet

Veuillez détailler le budget prévisionnel du projet en précisant les différents postes de dépenses et les montants estimés en distinguant les dépenses locales et étrangères

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Devis détaillés des prestataires et dépenses envisagés

Veuillez joindre les devis détaillés des prestataires relatifs aux dépenses prévues dans le cadre du projet.

VOTRE PROJET D'INSTALLATION

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Note de présentation du projet

Veuillez rédiger en quelques lignes une présentation claire du projet, en précisant son objectif, son contenu et son intérêt.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Planning prévisionnel du projet

Veuillez indiquer les délais de réalisation du projet, en précisant les dates ou périodes prévues pour chaque étape.

Travaux

- ...une première installation pour :

raccordement ADSL

raccordement Fibre optique (FTTh)

raccordement Internet sans fil et sans abonnement téléphonique (4G LTE)

autre

- ...une migration de technologie

ADSL vers Fibre optique (FTTh)

ACI - Aide à la connexion Internet

ADSL vers un raccordement Internet sans fil et sans abonnement téléphonique

Fibre optique vers ADSL

Fibre optique vers un raccordement Internet sans fil et sans abonnement téléphonique

Internet sans fil et sans abonnement téléphonique vers un raccordement ADSL

Internet sans fil et sans abonnement téléphonique vers un raccordement Fibre optique

autre

...une réinstallation

ADSL

Fibre Optique

raccordement Internet sans fil et sans abonnement téléphonique

autre...

Opérateur

Quel est l'opérateur Internet choisi ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

VITI (Marque ORA)

ONATI (Marque VINI)

PMT (Marque VODAFONE)

Propriétaire/locataire

Etes-vous propriétaire ou locataire du local où doit se faire l'installation ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Propriétaire

Locataire

AIDE SOLLICITEE

Informations importantes

Seules les dépenses accompagnées de leurs devis seront prises en compte

Les investissements éligibles :

** Les dépenses relatives à la connexion Internet comprenant :**

** les frais de raccordement au réseau d'un opérateur de télécommunications ;**

** les frais d'installation au réseau d'un opérateur de télécommunications ;**

** l'achat des équipements permettant de se connecter à Internet ;**

** les frais de mise en service au réseau d'un opérateur de télécommunications.**

Les dépenses relatives à l'achat de matériel informatique comprenant :

** un ordinateur;**

** une imprimante multifonction à jet d'encre ou laser (imprimante, scanner, photocopieur);**

ACI - Aide à la connexion Internet les périphériques informatiques (écran, clavier, souris).

Montant sollicité - Connexion Internet

Montant sollicité auprès de l'Aide à la connexion Internet en francs XPF pour les dépenses relatives à la connexion Internet.

Montant sollicité - Matériel informatique

Montant sollicité auprès de l'Aide à la connexion Internet en francs XPF pour les dépenses relatives à l'achat de matériel informatique.

SOUMETTRE VOTRE DEMANDE

En validant ce formulaire, je certifie que toutes les informations sont exactes.

Article 441-6 du Code pénal : faire une fausse déclaration pour obtenir une aide publique est puni de 2 ans de prison et 3 579 960 F CFP d'amende.

Dépôt du dossier

Le dépôt de votre dossier est effectif uniquement lorsque l'ensemble des champs obligatoires est correctement renseigné et qu'aucun champ n'apparaît en rouge dans le formulaire.

Tout dossier déposé fait systématiquement l'objet d'un courriel de confirmation de dépôt, envoyé automatiquement à l'adresse électronique renseignée lors de la démarche.

En l'absence de ce courriel, le dépôt du dossier doit être considéré comme non finalisé.